



refus de l'assurance en Responsabilité civile

Par **et33120**, le **06/07/2014** à **11:05**

bonjour,une amie propriétaire dans une copropriété n'ayant pas de voiture me prête depuis plusieurs année sa place de parking extérieure, ce parking vient d'être refait à neuf , il y a qq. jours au démarrage de ma voiture la durite d'essence s'est décrochée créant une énorme tache noir sur l'enrobé rouge ,consciente de ma responsabilité j'ai déclaré ce sinistre à mon assurance ,et j'ai été très étonnée d'apprendre qu'aucune de mes assurances ne couvrais ce dégat ,ni la responsabilité civile de l'automobile, ni la responsabilité civile personnel .je suis assurée depuis 32 ans à la MAAF (toutes mes assurances) et j'aimerais savoir quels sont mes recours. mon contrat classique ne rejette que les bombes,les guerres,actes terroristes etc... merci de votre réponse